



Attente de dossier partie adverse Garde enfant

Par JulyOChab

Bonjour

Le père de ma fille m'emmène au tribunal pour récupérer la garde exclusive de sa fille. Une blague, je l'ai élevé toute seule jusqu'à ses huit ans.

Et ma fille ne veut pas cela, elle a 11 ans et veut rester avec moi.

Bref, mon avocate n'a toujours pas reçu le dossier de la partie adverse avec les éléments auxquels nous devrions. Répondre et nous "défendre" mais je n'ai rien à me reprocher.

La requête a été déposée début octobre.

Le jugement est le 03 mars.

Y a t il une date limite pour recevoir le dossier de la partie adverse. Malgré les relances de mon avocate, l'avocat de Monsieur n'envoie toujours rien.

Merci

Par kang74

Bonjour

Inutile de relancer votre avocate, faites lui confiance, si la partie adverse n'a pas d'argument et de pièces à vous transmettre, tant mieux pour vous .

Si la partie adverse le fait trop tardivement (= 48h avant l'audience) votre avocate demandera un report (vous gagnerez du temps)

S'il a un avocat et qu'il lui a bien transmis les pièces, les pièces n'arriveront qu'1 mois avant max .

Si vous avez demandé à ce que votre enfant soit entendue (conseillé) il a largement le temps ...